

# EXCLUSION DÉFINITIVE : 50.000

*The final countdown.* Trente ans après le tube du groupe Europe, un autre compte à rebours rythmera la vie politique et sociale belge en 2014. Celui d'une bombe sociale.



Thierry Bodson (secrétaire général de la FGTB wallonne)

**D**epuis plus de deux ans, la FGTB wallonne n'a cessé d'alerter l'opinion publique et les médias quant aux conséquences funestes de la limitation des allocations d'insertion dans le temps. Communiqués de presse, interpellations publiques, manifestations, actions symboliques... Rien n'y a fait. Le monde politique, à quelques exceptions près, est resté sourd à nos mises en garde.

Depuis peu cependant, à l'approche de la date fatidique du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le sujet suscite de plus en plus d'intérêt de la part des médias. L'ampleur de la catastrophe sociale qui se précise n'y est certainement pas étrangère. Les chiffres, abstraits au départ, semblent maintenant prendre corps. Chaque unité statistique laisse entrevoir un drame familial. Celui d'un proche, d'une amie, d'un voisin...

De plus, on sait maintenant que la plupart des futurs exclus sont des personnes qui ont travaillé. Mais jamais assez de jours d'affilée (sur une certaine période de référence) et à temps plein pour pouvoir bénéficier d'allocations de chômage basées sur un travail salarié. Petit à petit, l'image, véhiculée par certains, d'une mesure s'attaquant aux « chômeurs glandeurs volontaires » a cédé la place à celle d'une réforme s'attaquant avant tout aux victimes de la crise et de la précarisation de l'emploi.

Du coup, les responsables politiques, après nous avoir ignorés, tentent maintenant de répondre par le mépris ou le discrédit quant à nos prévisions. La guerre des chiffres est lancée. Du côté gouvernemental, on nous assure que la mesure ne conduira à l'exclusion « que »

de 27.000 allocataires. Pire, certains ont même été jusqu'à nous accuser de jeter de l'huile sur le feu en mentant délibérément, accusant ainsi de pyromanie celui qui tente d'éteindre l'incendie. Car ne nous trompons pas : ce n'est pas nous qui avons allumé la mèche de la bombe sociale à venir.

## Des aménagements temporaires... et à la marge !

La pression syndicale a quand même fini par payer... Mais malheureusement trop peu pour le moment. Le 31 janvier dernier, le gouvernement adoptait un certain nombre de règles assouplissant légèrement la mesure pour certaines catégories d'allocataires d'insertion :

- les jeunes travailleurs à temps partiel qui bénéficient d'une allocation de garantie de revenu sur base d'une allocation d'insertion ;
- les jeunes demandeurs d'emploi ayant des problèmes sérieux, aigus ou chroniques de nature médicale, mentale, psychique ou psychiatrique ;
- les jeunes travailleurs qui justifient d'une inaptitude permanente d'au moins 33 %. (1)

Ne crachons pas dans la soupe. Toute avancée dans ce dossier est bonne à prendre. Mais restons lucides, ces modifications sont totalement insuffisantes. Tout d'abord, il ne s'agit que de prolongations temporaires du droit aux allocations d'insertion pour ces catégories de sans-emploi.

Mais surtout, ces sursis ne concernent qu'une minorité de sans-emploi et n'atténueront donc en rien la catastrophe sociale qui se prépare au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le retrait pur et simple de la mesure reste donc la priorité de la FGTB.

## Analyser pour mieux dénoncer

L'Onem et la ministre de l'Emploi ne donnant des informations sur le nombre de futurs exclus qu'au compte-gouttes (ou en appliquant des méthodes de calcul qui sous-estiment complètement ce nombre), la FGTB wallonne a décidé d'analyser dans le détail ses propres données. Et a réalisé, par la même occasion, des projections pour l'ensemble du pays.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la limitation des allocations d'insertion dans le temps va produire des effets encore plus injustes et inégalitaires que nous ne l'imaginions. Les disparités sont nombreuses et énormes, que ce soit entre Régions, mais également entre provinces, entre hommes et femmes et leur situation de famille, entre communes... En résumé, une mesure injuste à tous les niveaux !



# CHÔMEURS MENACÉS

## 32.000 exclusions en Wallonie

Malheureusement, pas de grande surprise au niveau de la répartition régionale des futures exclusions. La FGTB wallonne répète depuis janvier 2012 que ce sont les sans-emploi wallons qui seront le plus durement touchés par la mesure. C'est en effet en Wallonie que l'on compte le plus d'allocataires d'insertion et le chômage de longue durée y est particulièrement important.

Selon les données FGTB et les projections que l'on peut en tirer, on peut estimer le nombre total de futurs exclus wallons à plus de 32.000 personnes.

qui n'auront d'autre choix que de se tourner vers le CPAS. Résultat ? Une augmentation de près de 30 % ! Les grands centres urbains, les quartiers populaires, les régions défavorisées seront évidemment fortement touchés. Mais des petites communes risquent aussi d'être très affectées par ce nombre grandissant de demandes de RIS. Elles compteront peut-être peu d'exclus au regard de grandes villes, mais l'augmentation du budget RIS sera pour elles catastrophique. Certaines de ces communes risquent de voir leur budget « RIS » doubler, voire pire !

De plus, le pourcentage de remboursement du RIS par

FEMMES					HOMMES					TOTAL
Cheffe ménage	Isolée	Cohabitante	Coh. priv.	Total Fem.	Chef ménage	Isolé	Cohabitant	Coh. priv.	Total Hom.	
7.898	1.517	10.875	158	20.448	1.853	1.868	7.905	27	11.653	32.102
64 %					36 %					100 %

## Les anciens bassins industriels en tête

Ici aussi, guère besoin d'être visionnaire pour deviner que ce sont les sous-régions défavorisées qui souffriront le plus de cette réforme.

Un coup d'œil sur la ventilation des futures exclusions par province permet de se rendre compte que les provinces wallonnes en tête de classement sont évidemment les plus peuplées, mais également celles... comptant le plus de chômeurs !

PROVINCES	FEMMES	HOMMES	WALLONIE	%
Hainaut	9.765	5.490	15.255	47,5 %
Liège	6.527	3.708	10.235	31,9 %
Namur	2.288	1.277	3.565	11,1 %
Luxembourg	1.183	627	1.810	5,6 %
Brabant wallon	685	552	1.237	3,9 %
TOTAL	20.448	11.654	32.102	100 %

## Portrait-robot : une femme...

L'analyse genrée de ces statistiques est tout autant alarmante. La disparité hommes/femmes saute aux yeux. On compte en moyenne presque deux exclues pour un exclu : 64 % des futurs exclus wallons sont des exclues ! Et l'analyse détaillée n'arrange rien.

Dans toutes les provinces, les femmes sont majoritairement touchées de manière globale, mais également quand on ventile ces résultats selon la composition de ménage. La seule exception concerne la catégorie « isolés » où les hommes sont majoritaires.

Le gouvernement aurait voulu cibler volontairement les femmes qu'il ne s'y serait pas pris autrement !

WALLONIE	FEMMES		HOMMES	
Chef de ménage	7.898	81 %	1.853	19 %
Isolé	1.517	45 %	1.868	55 %
Cohabitant	10.875	58 %	7.905	42 %
Coh. priv.	158	85 %	27	15 %

## CPAS et communes, victimes collatérales

Les lecteurs réguliers d'Ensemble ! ne le savent que trop bien : depuis 2004, les communes (via leurs CPAS) subissent de plein fouet les conséquences des exclusions entraînées par la chasse aux chômeurs. Une récente étude de la Fédération des CPAS de Wallonie estime, pour la seule année 2012, à plus de 53 millions € le coût pour les CPAS (2) des exclusions dues aux contrôles de « recherche active d'emploi ». Un montant qui ne fait qu'augmenter au fil des années.

Les nouvelles réformes ne vont évidemment rien arranger. En septembre 2013, les CPAS wallons ont octroyé 46.176 revenus d'intégration sociale (RIS). La fin de droit des allocations d'insertion va entraîner l'exclusion de 32.000 allocataires d'insertion en Wallonie. Parmi eux, plus de 13.000 isolés et chefs de ménage

le fédéral est directement proportionnel au nombre de RIS octroyés. Moins une commune octroie de RIS, moins l'intervention fédérale est importante. Ce remboursement va de 65 % (CPAS qui octroient 1.000 RIS ou plus) à 60 % (500 à 1.000 RIS), voire 50 % (moins de 500 RIS).

Enfin, ces différentes estimations ne tiennent pas compte d'autres conséquences pour les CPAS. À court terme, on pense, entre autres, à l'augmentation de la charge de travail qu'engendreront inévitablement les nouvelles demandes de RIS, à l'aide sociale auxquelles pourront prétendre certains cohabitants (aide sociale, qui est, elle, à 100 % à charge des CPAS)...

Mais, à moyen ou long terme, d'autres phénomènes viendront toucher les CPAS. L'exclusion du chômage a en effet des répercussions sur les périodes assimilées pour le calcul de la pension. Très nombreux sont les exclus qui, dans quelques années, bénéficieront d'une pension incomplète et insuffisante. Là aussi, ils n'auront plus d'autre choix que de se tourner vers leur CPAS. Cette réforme des allocations d'attente n'a pas fini de produire ses effets pervers.



## ⇒ Quelques exemples locaux

En comparant les chiffres des futurs exclus ayant le statut d'isolé ou de chef de ménage (et qui pourraient donc prétendre au revenu d'intégration sociale) et le nombre de bénéficiaires actuels du RIS, on peut donc évaluer l'augmentation du budget pour chaque commune. Les résultats sont impressionnants ! De grandes villes, très durement touchées, comme Liège, Charleroi, Mons, La Louvière ou Verviers risquent de voir leur budget RIS augmenter de 20 à 30 %. Quant au haut du classement des augmentations probables de ce budget, on retrouve une vingtaine de communes avoisinant ou dépassant les 100 % d'augmentation : Doische (plus de 300 %) ; Havelange, Remicourt et Estaimpuis (autour des 150 %) ; Trois-Ponts, Waremmes, Merbes-Le-Château et Quiévrain (plus de 100 %) ; Rumes, Ittre, Ohey, Dour, Juprelle, Fexhe-le-Haut-Clocher, Tellin et Anthignes (environ 100 %), etc.

Arrêtons-nous là, la démonstration est assez éloquente.



bourgmestre de Limbourg en Province de Liège, qui a personnellement écrit au Premier ministre en demandant « le retrait pur et simple de cette législation qui va étrangler financièrement de nombreux CPAS ainsi que les villes et communes auxquelles ils réfèrent ». Claude Eerdeken, bourgmestre d'Andenne, en appelle à une journée de grève générale des pouvoirs locaux contre un ensemble de mesures qui ont conduit les communes « au bord de l'asphyxie » et vont mener à des dizaines de milliers de licenciements d'ici 2018. D'autres communes, comme Châtelet, ont adopté une motion dénonçant également les exclusions massives de demandeurs d'emploi.

## Injuste, absurde, inefficace

On l'a dit, la FGTB wallonne vise le retrait pur et simple de cette mesure. Elle s'attaquera aux victimes de la crise et de l'emploi précaire, ne règlera en rien le problème du chômage, ne fera qu'aggraver l'exclusion sociale, plombera les finances des communes... Bref, elle n'est donc pas seulement injuste, elle est aussi totalement absurde et inefficace.

Ne soyons pas dupes, c'est une mesure purement idéologique. Son objectif premier est d'amener sur la table des prochaines négociations gouvernementales la limitation dans le temps de toutes les allocations de chômage. Dans la perspective d'une plus grande précarité du marché de l'emploi où les demandeurs d'emploi n'ont d'autre choix que d'accepter le premier job précaire et sous-payé qu'on leur imposera.

C'est pour cela que le combat contre la dégradation de l'assurance-chômage est celui de l'ensemble des travailleurs, avec ou sans emploi. □

1. Assouplissements de la limitation dans le temps du droit aux allocations d'insertion, communiqué de presse du gouvernement fédéral, 31 janvier 2014.

2. R. Cherenti, *Les sanctions ONEm : le coût pour les CPAS*, étude 2013. Consultable ici : [bit.ly/1dDAoB6](http://bit.ly/1dDAoB6)

Toutes les informations pratiques concernant les mobilisations contre les réformes chômage, ainsi que les chiffres détaillés des futures exclusions, sont disponibles sur le site [www.fgtb-wallonne.be/](http://www.fgtb-wallonne.be/)

## UNE MESURE QUI FAIT TACHE

Dans sa déclaration de politique générale, le gouvernement s'engageait à renforcer l'égalité hommes – femmes. Entre autres mesures, il promettait d'intégrer la dimension genre dans l'ensemble des politiques publiques fédérales. Chose promise, chose due : chaque ministre s'est engagé à intégrer cette dimension dans deux de ses principales politiques. La ministre de l'Emploi, Monica De Coninck (sp.a), a opté pour les mesures transitoires de la réforme des prépensions et... la réforme des allocations d'insertion.

Concrètement, cela signifie donc que la ministre devra :

▷ « Analyser la composition sexuée des groupes ciblés par les politiques et identifier des différences qui existent entre les situations respectives des femmes et des hommes. »

▷ « Déterminer dans quelles mesures des différences sont problématiques. »

▷ « Établir des politiques qui tiennent compte des résultats de l'analyse de genre réalisée et évitent ou corrigent les éventuelles inégalités. »

Les inégalités sont tellement flagrantes que les deux premiers points ne devraient pas nécessiter un travail acharné. Pour le dernier, par contre, la tâche risque d'être plus ardue... À moins d'opter pour la seule solution sérieuse et juste : la suppression pure et simple de cette mesure.

Depuis la publication du nombre d'exclus par commune dans la presse, de nombreuses demandes d'information et de collaboration d'élus communaux ou de responsables de CPAS affluent d'ailleurs dans les Régionales de la FGTB wallonne. Les élus locaux sont de plus en plus nombreux à refuser la logique de communautarisation de la Sécurité sociale, le passage d'un système d'assurance sociale à un système d'assistance sociale. Certains bourgmestres ont décidé de prendre le sujet à bras-le-corps. Citons notamment Valérie Dejardin,